



Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, signé à Palerme, le 12 décembre 2000, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, signée à New York, le 15 novembre 2000 - Adhésion de l'Afghanistan.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 2 février 2017, l'Afghanistan a adhéré au Protocole désigné ci-dessus, qui est entré en vigueur à l'égard de cet État le 4 mars 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du Protocole.

